



CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 18 octobre 2022 à 18h30

tel : 02.31.27.15.80
fax : 02.31.23.86.06
mairie@cagny.fr
www.cagny.fr

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 18 octobre 2022 à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie.

PRÉSENTS : Eric MARGERIE, maire,
Laurence MAUREY, Michel DECAMBOS, Magali LONCLE, Pascal GENISSEL, adjoints,
Nelly LÉBOUCHER, Sandrine BOURDON, Sophie PHILIPPE (à partir de 18h52), Marie-Pierre LENAULT, Guillaume LECOEUR, David BOUDET (à partir de 18h37), Yoann GIBON, Solène MAURICE-PEROUMAL

ABSENTS EXCUSÉS : Emmanuel LAUDO, Céline OBIANG OBAME, Sylvain GUILBAULT, Antoine BARBULEE

POUVOIRS : Emmanuel LAUDO donne pouvoir à Guillaume LECOEUR

SECRÉTAIRE : Magali LONCLE

INVITÉE : Valérie MARJAK, secrétaire générale des services

Madame Magali LONCLE est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint à 18h34.

Monsieur le Maire ouvre la séance et souhaite la bienvenue à Janis Böhne, jeune allemand de 18 ans en SVE (Service Volontaire Européen) accompagné de son tuteur, Didier BOURGOIN, membre du comité de jumelage en charge du programme SVE. Janis se présente au Conseil municipal.

(Arrivée de David BOUDET à 18h37)

Janis intervient à l'école, à la structure jeunesse et au centre de loisirs de Cagny. Il sensibilise les jeunes à la langue allemande et ouvre les enfants à d'autres cultures.

Monsieur Bourgoin remercie la municipalité et les personnes en charge de la structure jeunesse pour l'accueil de Janis, ce qui lui permet une relation sociale indispensable à l'objectif du programme des jeunes en SVE. Janis sera également en relation avec les élus de Cagny concernant les projets futurs de la commune.

Monsieur le Maire remercie alors Janis BOHNE et Didier BOUGOIN pour ce moment d'échange et ces derniers quittent la salle.

L'ordre du jour suivant est abordé :

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2022

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

2. Illuminations 2022

AFFAIRES FINANCIERES

3. Gym Equilibre – Subvention
4. Subvention à la coopérative scolaire
5. Subvention à l'AJ Cagny Basket-Ball
6. Ligue de l'Enseignement de Normandie - Subvention
7. Remboursement de subvention

PERSONNEL COMMUNAL

8. Création de poste – Modification de la délibération n° 2022/003
9. Informations

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

10. Bibliothèque - Convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Département du Calvados
11. Bilan des journées européennes du patrimoine du 17 septembre 2022
12. Association « Art Floral » - Assemblée générale extraordinaire du 22/09/2022

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

13. Commission « Urbanisme » du 19/09/2022
14. Commission « Voiries – Réseaux - Equipements » du 30/09/2022
15. Commission « Jeunesse » du 12/10/2022
16. Commission « Gestion des risques » du 13/10/2022

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

17. CDC Val ès dunes : liste des délibérations examinées lors du conseil communautaire du 8/09/2022
18. CDC Val ès dunes : adoption du règlement général des collectes de déchets

AFFAIRES DIVERSES

19. Informations diverses
20. Planning trimestriel
21. Questions diverses

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/09 2022

délibération 2022/084

Il convient d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 13 septembre 2022.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (13 voix POUR) :

- Approuve le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2022.

VOIES – RESEAUX - EQUIPEMENTS

ILLUMINATIONS 2022

délibération 2022/085

Michel Decambos donne une explication sur le bien fondé de ne pas mettre en place les illuminations de Noël en raison de l'augmentation importante des tarifs de l'électricité ainsi que le risque de coupure d'alimentation électrique sur une partie de la France en cette période de très forte consommation (source EDF).

Magali Loncle indique que la question a été posée lors du dernier bureau municipal et qu'elle est plutôt favorable à la mise en place des illuminations contrairement à trois membres du bureau municipal.

(Arrivée de Sophie PHILIPPE à 18h52)

Un débat s'instaure. Plusieurs conseillers municipaux évoquent le côté festif des illuminations pour les enfants. D'autres préféreraient s'en passer.

Laurence Maurey propose un compromis en illuminant uniquement les rues principales et les commerces en centre bourg.

Une majorité de conseillers proposent d'illuminer la RD 613 et la crèche.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (11 voix POUR, 3 voix CONTRE) :

- décide la mise en place des illuminations des fêtes de fin d'année uniquement sur la RD 613 et la crèche et de réduire la période d'illumination,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

AFFAIRES FINANCIERES

GYM EQUILIBRE - SUBVENTION

délibération 2022/086

Depuis 2018, le conseil municipal subventionne le « programme équilibre » en prenant en charge la cotisation d'adhésion des habitants de Cagny hors EHPAD.

Jusqu'alors le Club de l'Amitié réglait le prestataire et la participation de la commune était versée sous forme de subvention au Club de l'Amitié.

Le prestataire du Club de l'Amitié ayant arrêté les cours, ceux-ci sont réalisés désormais par l'association Gym Expression en Valès dunes.

Pour l'année 2021/2022, la dépense s'est élevée à 819 € (26 adhérents x coût de la licence de 31,50 €).

Pour l'année 2022/2023, Monsieur le Maire propose de renouveler l'aide. Le coût de la licence ayant fortement augmenté passant de 31,50 € à 43 €, Monsieur le Maire propose une aide de 35 € par adhérent (hors EHPAD) et de verser cette aide sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Valès dunes afin que cette dernière déduise cette somme de la cotisation comprenant cette licence à réclamer aux adhérents.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de prendre en charge, pour l'année 2022/2023, la cotisation d'adhésion au « programme équilibre » à hauteur de 35 € pour les personnes de Cagny hors EHPAD,
- dit que la participation sera versée sous forme de subvention à l'association Gym Expression en Valès dunes afin que cette dernière déduise cette somme de la cotisation comprenant cette licence à réclamer aux adhérents,
- donne à Monsieur le maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

délibération 2022/087

Le repas de la cantine scolaire de l'année 2021 avait été annulé en raison de la crise sanitaire. Pour compenser cette annulation, les enfants étaient allés au cinéma et le conseil municipal avait accordé une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire.

Cette année, le repas de Noël sera difficile à organiser en raison des travaux d'extension du restaurant scolaire.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération et d'accorder une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 1 618,50 € (coût du cinéma, transport par bus compris : 6,50 € x 249 élèves).

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de verser une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de 1 618,50 €,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

SUBVENTION A L'AJ CAGNY BASKET-BALL

délibération 2022/088

Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 4 600 € à l'association AJ Cagny Basket-Ball pour compenser des frais liés à la progression sportive des équipes de l'association en pré-nationale.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de verser une subvention exceptionnelle à l'association AJ Cagny Basket-Ball de 4 600 €,
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE NORMANDIE - SUBVENTION

délibération 2022/089

Lors du forum des associations, la Ligue de l'Enseignement de Normandie a tenu un stand de vente de boissons et nourriture. Pour aider les jeunes de nos structures jeunesse à financer leurs activités, la commune a offert des boissons pour un montant de 67,50 € (soixante sept euros cinquante centimes). Monsieur le Maire propose de prendre en charge cette participation de 67,50 € sous forme de subvention qui sera versée à la Ligue de l'Enseignement de Normandie dans le cadre de son autofinancement.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- décide de verser une participation à la Ligue de l'Enseignement de Normandie sous forme de subvention d'un montant de 67,50 € (soixante sept euros cinquante centimes),
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

REMBOURSEMENT DE SUBVENTION

délibération 2022/090

Lors de la dernière commission « Finances », une demande de subvention exceptionnelle de l'association AJ Cagny Basket-Ball a été examinée.

Les membres de la commission ont demandé des explications à l'association concernant le montant inscrit sur le compte courant : une somme de 18 000 € du livret A de l'association, correspondant à des versements de subventions de la commune, avait été reversée sur ce compte courant. Monsieur le Maire demande le remboursement de cette somme comme il l'avait évoqué précédemment avec le président du club.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- demande le remboursement de la somme de 18 000 € à l'association AJ Cagny Basket-Ball,
- donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

PERSONNEL COMMUNAL

CREATION DE POSTES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2022/003

délibération 2022/091

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'apporter un complément à la délibération n° 2022/003 du 11 janvier 2022 comme suit :

- ces emplois permanents créés pourront être pourvus par des agents contractuels en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article L 332-8,2°, ou L 332-13 ou L332-14 du code général de la fonction publique.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- valide la modification de la délibération n° 2022/003 du 11 janvier 2022 comme ci-dessus mentionné,
- donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe qu'une candidature a été retenue pour le remplacement du poste de chargée de communication / agent de gestion administrative et que des entretiens sont en cours pour le remplacement du poste du service ressources humaines.

SPORTS – LOISIRS - CULTURE

BIBLIOTHEQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES NUMERIQUES DANS LES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES DU DEPARTEMENT

délibération 2022/092

La bibliothèque du Calvados, gérée par le Département, a pour objectif de favoriser la lecture publique en soutenant un réseau de bibliothèques publiques. Pour permettre de répondre au mieux aux attentes des usagers et face à l'évolution des pratiques culturelles, le Département a souhaité mettre un accent particulier sur les ressources numériques.

Ce projet de développement et d'accessibilité des ressources numériques prend la forme de la Boîte numérique, un site internet proposant des films, de l'autoformation, de la presse en ligne, des contenus jeunesse, des jeux vidéo en ligne, des contenus musicaux, des livres numériques.

Les principales modalités d'adhésion sont :

- une adhésion annuelle payante sur la base de 0,15 € par an et par habitant, soit pour 1966 habitants, 294,90 €,
- Une adhésion valable pour quatre ans soit du 1/01/2022 au 31/12/2025,
- La signature d'une convention entre la commune et le Département du Calvados.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (14 voix POUR) :

- Valide les termes de la convention de partenariat pour le développement des ressources numériques dans les bibliothèques publiques du Calvados,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention,
- Donne à Monsieur le Maire pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.

BILAN DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE DU 17 SEPTEMBRE 2022

(Rapporteur Magali LONCLE)

Lors des journées européennes du patrimoine, une visite du cimetière a été organisée avec la participation de Monsieur Jean-Paul Hauguel.

La journée s'est bien passée avec dix-sept participants sur trois visites. Monsieur Hauguel a été très satisfait des échanges et des rencontres de cette journée. Il remercie la municipalité et reste à disposition pour d'autres événements.

Le pot offert par la commune en fin de visite a été apprécié et les participants ont remercié la commune pour cette journée.

Monsieur Hauguel a proposé une nouvelle visite le 22 octobre 2022 à 14h.

ASSOCIATION « ART FLORAL » - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 22/09/2022

(Rapporteur Laurence MAUREY)

Un nouveau bureau a été élu :

- Présidente : Madame Catherine Pavie
- Secrétaire : Madame Nicole Riou
- Trésorière : Madame Martine Levert

Un seul cours est proposé pour le moment le mercredi à 14h.

Les points suivants ont été consignés : changement de banque, changement de dénomination de l'association, modification des statuts.

Des soirées rencontres des adhérents sont prévues.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION « URBANISME » DU 19/09/2022

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Claude Jean Investissement et le promoteur Cogedim sont venus présenter le projet sur les macrolots situés au fond du domaine de La Boissière, tranches 4 et 5 de l'opération.

Le permis de construire sera déposé d'ici la fin de l'année.

COMMISSION « VOIRIES – RESEAUX – EQUIPEMENTS » DU 30/09/2022

(Rapporteur Michel DECAMBOS)

Les points suivants ont été abordés :

- Un parking personnes handicapées près de la pharmacie
- La voie des commerces près du Crédit Agricole
- La rue du Petit Bois étant très étroite, prévision d'un sens unique
- Proposition d'un giratoire place Gauderlot
- Circulation au niveau de l'Orangerie : proposition de passer cette voie à 20 km/h
- Travaux en cours rue du Lucet
- Réalisation de plusieurs ralentisseurs type dos d'âne installés sur la commune
- Marquage pour le passage des enfants le long du foyer rural ainsi que des blocs afin que les voitures ne gênent pas le passage

Magali Loncle précise qu'il n'y a pas de panneaux pour signaler les dos d'âne route de Troarn. Michel Decambos répond que l'entreprise a été contactée pour faire le nécessaire. Sophie Philippe demande des nouvelles de la boucle de détection des feux. Michel Decambos précise que le SDEC n'a pas encore donné de réponse et que le SDEC a déjà été relancé.

COMMISSION « JEUNESSE » DU 12/10/2022

(Rapporteur Laurence MAUREY)

La nouvelle animatrice a été présentée et elle est très populaire auprès des jeunes.

Le local jeunes accueille jusqu'à 24 personnes.

Guillaume Lecoeur pose la question de la limite d'âge pour pouvoir accéder au local jeunes.

Laurence Maurey répond que les jeunes peuvent participer au local jeunes à partir de 11 ans ou de leur entrée au collège et qu'elle reverrait cette règle avec Blandine Wassner de la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Laurence Maurey aborde ensuite le bilan des vacances d'été.

Recruter des animateurs devient difficile alors que depuis la rentrée les effectifs ont beaucoup augmenté.

Si ces effectifs se maintiennent, il faudra prévoir un animateur de plus.

L'Etat envisage de supprimer le contrat engagement éducatif et cela représentera un coût plus élevé pour la commune.

Les vacances d'été représentant trois semaines au mois de juillet, il faut réfléchir à l'ouverture du centre pendant une semaine au mois d'août. Cela n'engendrera pas de coût supplémentaire pour la commune puisque le budget est prévu pour quatre semaines.

Il faudra prévoir ce sujet à l'ordre du jour du conseil municipal pour l'ouverture du centre une semaine en août.

COMMISSION « GESTION DES RISQUES » DU 13/10/2022

(Rapporteur Pascal GENISSEL)

Pascal Génissel a besoin de conseillers municipaux pour contacter tous les habitants de Cagny avant le déminage prévu le 20 novembre prochain et qu'il faudrait commencer cette opération dès vendredi prochain.

Une nouvelle réunion aura lieu jeudi 27 octobre 2022.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

CDC VAL ES DUNES – LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8/09/2022

(Monsieur le Maire, rapporteur)

Monsieur le Maire informe que la commune a reçu la liste des délibérations du conseil communautaire du 8/09/2022 et que le procès-verbal du dernier conseil communautaire sera présenté lors du prochain conseil municipal.

CDC VAL ES DUNES - ADOPTION DU REGLEMENT GENERAL DES COLLECTES DE DECHETS

Monsieur le Maire précise que la commune a reçu le règlement général des collectes de déchets et qu'il a été communiqué à chaque conseiller municipal.

AFFAIRES DIVERSES

INFORMATIONS DIVERSES

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Remerciements :
 - La Banque Alimentaire du Calvados pour l'octroi d'une subvention de 450 €
 - EFS (Etablissement Français du Sang) pour l'aide lors de la collecte du 7 septembre 2022 (50 candidats au don)
2. Horaires du bureau de poste de Cagny à compter du 5 décembre 2022 : à partir du 5 décembre 2022, le bureau de poste de Cagny sera ouvert les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.
3. Basic Fit : une salle de fitness, Basic Fit, s'installera à la place de l'ancien Carrefour Contact. Après trois mois de travaux, l'ouverture est prévue au deuxième trimestre 2023. Le conseil municipal déplore qu'aucune enseigne alimentaire n'ait pu s'aligner sur le loyer demandé.
4. Thé dansant du 13 novembre 2022 : vu le nombre d'inscriptions peu élevé, ce thé dansant ouvert dans un premier temps en priorité aux Cagnais, est également ouvert aux extérieurs.

PLANNING DES REUNIONS

Le planning des réunions couvrant la période de septembre à décembre 2022 est communiqué aux élus.

QUESTIONS DIVERSES

Nelly Leboucher interroge au sujet des illuminations des fêtes de fin d'année des particuliers. Celles-ci seront-elles autorisées ? Magali Loncle répond que les particuliers feront ce qu'ils souhaitent mais il n'y aura pas de concours.

Guillaume Lecoœur intervient sur deux points :

- demande concernant les rondes de la gendarmerie. Pascal Génissel lui répond que des rondes supplémentaires sont effectuées.
- création d'un conseil municipal des jeunes. Laurence Maurey indique que la création interviendra à mi-mandat en association avec la Ligue de l'Enseignement de Normandie.

Sandrine Bourdon demande la date de la cérémonie des vœux du Maire. Monsieur le Maire répond que la date a été fixée au 13 janvier 2023.

Laurence Maurey informe qu'elle aura un rendez-vous avec Monsieur Dumont le 24 octobre prochain au sujet de la résiliation du bail du foyer rural.

David Boudet interroge au sujet du projet des pistes cyclables, à savoir s'il faut une délibération du conseil municipal. Magali Loncle précise que le mail de la Communauté de Communes Valès dunes avait pour objet une communication aux mairies afin d'obtenir leurs observations ou remarques.

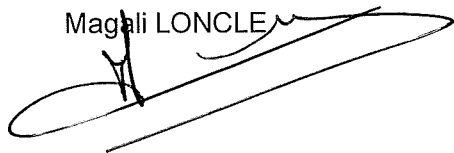
Yoann Gibon intervient au sujet des échanges concernant l'éclairage public liés aux économies d'énergie mais que la question n'a pas été posée concernant les économies d'énergie dans les bâtiments. Suit une discussion au sujet des réglages de température dans les bâtiments et notamment des règles à respecter dans les salles occupées par les associations. Un rappel est prévu afin de ne pas gaspiller l'énergie.

Magali Loncle précise qu'il faudrait changer les interrupteurs des bâtiments par des détecteurs dès que cela est utile et possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h07

Le secrétaire de séance,

Magali LONCLE



Le Maire,

Eric MARGERIE

